



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 467-2020**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 467-2020 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de régir les bâtiments et constructions accessoires dans un projet intégré.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 467-2020 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de régir les bâtiments et constructions accessoires dans un projet intégré.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars, à 19h45 en l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Toutes les zones de la municipalité de Saint-Isidore sont touchées par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise à déterminer le nombre maximal de bâtiment, construction ou équipement accessoire autorisé ainsi que leur encadrement lorsque plus d'un bâtiment principal est érigé sur un même terrain.

Toutes les zones de la municipalité sont touchées par ces dispositions.

Donné à Saint-Isidore, ce 19 février 2020.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général